

Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3 du code de l'environnement

Ce formulaire sera publié sur le site Internet de l'autorité environnementale
Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative

Cadre réservé à l'autorité environnementale		
Date de réception : <i>11/02/2019</i>	Dossier complet le : <i>11/02/2019</i>	N° d'enregistrement : <i>2019-0041</i>

1. Intitulé du projet

Le Carrefour de la Fleur: projet de pépinières avec serres non chauffées sur la commune de Courcelles-lès-Lens, avenue Régis Pollet, dans la ZAC des Hauts de France 2.

2. Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

2.1 Personne physique

Nom Prénom

2.2 Personne morale

Dénomination ou raison sociale

Nom, prénom et qualité de la personne
habilitée à représenter la personne morale

RCS / SIRET Forme juridique

Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1

3. Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous-catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie <i>(Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.))</i>
39° Travaux, constructions et opérations d'aménagement.	Le projet se situe sur un terrain de 15 093 m ² dont 60% sera imperméabilisé (3280 m ² de constructions et 2500 m ² de parking). Il n'est donc pas concerné par cette rubrique, ces informations sont à prendre à titre indicatif.
41° Aires de stationnement ouvertes au public, dépôts de véhicules et garages collectifs de caravanes ou de résidences mobiles de loisirs.	Quatre-vingt-dix places de stationnement, dont 4 places PMR, seront créées pour les visiteurs. Dix seront créées pour le personnel.

4. Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire

4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

Le projet se situe le long de l'Avenue Régis Pollet à Courcelles-lès-Lens. Il vise à aménager, en un seul magasin, une pépinière avec des serres non chauffées destinées à la vente de fleurs et une partie à l'animalerie.

Ce projet inclut l'aménagement de 86 places de stationnement pour les visiteurs, de 4 places PMR, de 10 places pour le personnel, de 2 bassins d'infiltration (un de 100 m² et un de 71 m²), 1 bassin de récupération (100 m²) de plusieurs espaces verts et plantations au niveau du parking (370 m² de plantations en un seul tenant accolés au parking, hors pelouses) mais aussi sur le pourtour du bâtiment, ainsi que des haies végétales en doublement des clôtures en périphérie du site.

Le réseau d'eaux usées produites par la construction sera raccordé aux réseaux existants sous l'Avenue Pollet.

Les eaux pluviales de la construction seront rejetées dans 2 bassins d'infiltration après tamponnement et pré traitement par un séparateur d'hydrocarbures (pour les eaux de ruissellement des surfaces enrobées et une partie de celles des toitures). Un autre bassin récoltera l'autre partie des eaux de toitures et servira aux besoins de l'activité (arrosage quotidien, par exemple). Les 3 bassins seront sécurisés et ornements par de l'empierrement décoratif et de la végétation (Typha, Iris d'eau, Roseaux, Prêle, Acorus).

Aucun travaux de démolition n'est à prévoir étant donné que le projet s'implante sur un terrain libre de constructions.

4.2 Objectifs du projet

Le projet contribue au développement du parc d'activités des Hauts de France 2 qui a pour vocation d'accueillir des TPE, PME, PMI, services aux entreprises et à l'industrie.

Le projet permettra de créer de 12 emplois et de proposer une offre commerciale de pépinière et de vente de fleurs.

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 dans sa phase travaux

La phase travaux démarrera par la mise en place de la voirie et du parking.

Sachant que l'accès à la parcelle se fera directement depuis l'Avenue Pollet et l'entrée du site sera en recul d'environ 8 m depuis cette Avenue. Les travaux de desserte de la ZAC sont déjà réalisés.

Ensuite, les serres et les espaces verts périphériques, y compris les bassins, seront aménagés. Le parking servira pour la livraison des serres et la base de vie de l'entreprise.

Enfin, les espaces verts à proximité des serres seront créés.

4.3.2 dans sa phase d'exploitation

Le projet prévoit l'aménagement d'un bâtiment principal se composant de 4 serres articulées autour d'un patio (pépinière de vente extérieure). A cet ensemble rectangulaire viendra s'accoler un volume sur la façade Est et un second volume dissocié du bâtiment principal sur la façade Ouest. Sachant que ce volume, dédié à l'animalerie, sera relié au bâtiment principal par l'espace d'entrée, de même composition que les serres.

Les usagers du site seront des salariés, des visiteurs ou des livreurs étant donné qu'un accès livraison est prévu au niveau du volume (manufacturé) sur la façade Est du bâtiment principal.

Le trafic routier est attendu aux heures de pointes habituelles en semaine (matin avec l'arrivée des salariés et des livraisons, midi et soir avec la sortie des bureaux et donc l'afflux de visiteurs) et majoritairement le week-end.

Les eaux usées du projet seront collectées par un réseau relié aux réseaux d'évacuation existants localisés au niveau de l'Avenue Pollet.

Les eaux pluviales de la construction seront rejetées dans 2 bassins d'infiltration (un de 100 m² et un autre de 71 m²) avec tamponnement et pré traitement par un séparateur d'hydrocarbures (eau de ruissellement des surfaces enrobées et une partie des toitures). Un autre bassin de 100 m², au niveau de l'entrée du site, récoltera l'autre partie des eaux de toitures qui servira aux besoins de l'activité.

Le site prévoit l'aménagement d'espaces paysagers et l'accompagnement végétal des bassins d'infiltration.

Le site sera clôturé. D'ailleurs, ces clôtures seront doublées d'une haie végétale. L'entrée se fera par un portail coulissant d'une hauteur de 2 m.

4.4 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

La décision de l'autorité environnementale devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Le projet est soumis à un Permis de Construire.

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques	Valeur(s)
Superficie d'assiette	15 093 m ²
Surface au sol bâti	3 280 m ²
Surface de parking	2 500 m ²
Surface espace vert attenant le parking	370 m ²

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune(s)
d'implantation

Avenue Régis Pollet
62970 COURCELLES-LES-LENS

Coordonnées géographiques¹ Long. ___° ___' ___" Lat. ___° ___' ___"

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), b) 9° a), b), c), d), 10°, 11° a) b), 12°, 13°, 22°, 32°, 34°, 38° ; 43° a), b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement :

Point de départ : Long. ___° ___' ___" Lat. ___° ___' ___"

Point d'arrivée : Long. ___° ___' ___" Lat. ___° ___' ___"

Communes traversées :

Joignez à votre demande les annexes n° 2 à 6

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ? Oui Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ? Oui Non

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ?

¹ Pour l'outre-mer, voir notice explicative

5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive CARMEN, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère en charge de l'environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Aucune ZNIEFF n'est recensée au droit du projet ni à proximité immédiate. La ZNIEFF de type I la plus proche, "Vallée de l'Escrebieux, Marais de Wagnonville et Bois des Anglais", se situe à 2.06 km de la limite du projet. La ZNIEFF de type II la plus proche, "Vallée de la Scarpe", se situe à 8.87 km de la limite du projet.
En zone de montagne ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet est localisé dans les Hauts de France.
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Aucune zone couverte par un arrêté de protection de biotope n'est recensée au droit du projet ni à proximité immédiate. La zone couverte par un arrêté de protection biotope la plus proche, "Teril de Pinchonvalles", se situe à 14.25 km de la limite du projet.
Sur le territoire d'une commune littorale ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	La commune de Courcelles-lès-Lens se situe à 80.8 km du littoral.
Dans un parc national, un parc marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet n'est pas inclus dans un parc national ou régional. En effet, le parc le plus proche, "Parc Naturel Régional Scarpe-Escaut", se situe à 4.3 km de la limite du projet.
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	La commune de Courcelles-lès-Lens fait partie de la Communauté d'Agglomération Hénin Carvin qui est concernée par un Plan de Prévention du Bruit dans l'Environnement 2018 - 2022 (à l'état de projet en 2018). Cependant, le projet n'est pas inclus dans le périmètre d'un Axe Terrestre Bruyant (ATB). Le périmètre impacté par le bruit de l'ATB le plus proche, route nationale 43 de catégorie 3, s'arrête à 110 m du projet.
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Aucun site inscrit, site classé, monument historique ou bien inscrit à l'UNESCO ne sont recensés sur la commune de Courcelles-lès-Lens. Ainsi, le projet se situe à distance de tout site patrimoniale protégé ou remarquable.
Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	La commune de Courcelles-lès-Lens est couverte par le SAGE Marque Deûle en cours d'élaboration. Ainsi, les zones humides de ce secteur sont en cours de recensement. Par contre, le projet se tient à minimum 1.8 km d'une Zone à Dominante Humide recensée par le SDAGE Artois Picardie. De plus, le projet se tient à distance du cours d'eau le plus proche. En effet, le Canal de la Deûle est à 2 km.

Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ? Si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	La commune de Courcelles-lès-Lens n'est pas couverte par un PPRN ni par un PPRT.
Dans un site ou sur des sols pollués ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet ne se situe pas au droit d'un site pollué. Le site pollué (BASOL) le plus proche se situe à 266 m de la limite du projet et le site potentiellement pollué (BASIAS) le plus proche est à 88 m, il s'agit d'un site de maintenance industrielle et de levage, en activité.
Dans une zone de répartition des eaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	La commune de Courcelles-lès-Lens n'est pas incluse dans une Aire d'Alimentation de Captage. La commune abrite un captage actif entouré de périmètres de protection. Cependant, le projet se tient à 212 m du périmètre de protection éloigné du captage.
Dans un site inscrit ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le site inscrit le plus proche, "Site urbain de Douai", se tient à 5.4 km de la limite du projet.
Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site Natura 2000 ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le site Natura 2000 le plus proche, "Pelouses métallocoles de la plaine de la Scarpe", se situe à 4.8 km de la limite du projet.
D'un site classé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le site classé le plus proche, "Lavoir Henin dit de Sainte Henriette", se situe à 2.8 km de la limite du projet.

6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet envisagé est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles	Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel	
Ressources	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet n'engendre pas de prélèvements d'eau. Cependant, il peut être précisé que le bâtiment entraînera une hausse de la consommation d'eau potable du fait de l'arrivée de salariés supplémentaires sur la zone d'activité. L'activité du projet en lui même (pépinière et animalerie) n'entraînera pas une augmentation de la consommation en eau potable étant donné que les végétaux seront arrosés avec de l'eau de pluie récupérée dans un bassin de récupération.
	Impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Aucun projet souterrain n'est envisagé ni aucun rabattement de la nappe, seules les eaux superficielles seront interceptées. Ainsi, aucun impact sur les eaux souterraines n'est à prévoir.
	Est-il excédentaire en matériaux ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Les terrassements des voiries peuvent entraîner des excédents. Cependant, les déblais seront ré-utilisés au maximum sur le site.
	Est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Les matériaux seront apportés pour stabiliser la voirie.
Milieu naturel	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet se situe sur une friche enherbée encadrée par des entreprises et des routes. Cette friche a été fouillée archéologiquement, ainsi ce milieu initialement favorable au développement de la biodiversité a déjà été perturbé. Bien qu'il n'y ait pas de zone d'inventaire de la biodiversité ou de protection au sein du projet, la faune locale sera temporairement perturbée durant la phase travaux (bruits et mouvements). Néanmoins, les impacts restent faibles du fait notamment que le projet s'applique à recréer des habitats au travers des aménagements paysagers.
	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le site Natura 2000 le plus proche, "Pelouses métallicoles de la plaine de la Scarpe", se situe à 4.8 km de la limite du projet. De plus, aucun corridor écologique ne lie directement le projet aux sites Natura 2000 alentours. Ainsi, aucun impact n'est attendu.

	Est-il susceptible d'avoir des incidences sur les autres zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet n'entraîne pas la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers ou maritimes. En effet, il est déjà considéré comme anthropisé du fait de son intégration au sein du parc d'activités des Hauts de France 2.
Risques	Est-il concerné par des risques technologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Aucun risque technologique n'est recensé au droit du projet ou à proximité immédiate. Le projet se tient à 719 m d'une Installation Classée pour la Protection de l'Environnement, à 266 m d'un site BASOL et à 88 m d'un site BASIAS.
	Est-il concerné par des risques naturels ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le site de projet présente un risque faible de remontées de nappes souterraines et un risque faible de mouvements des argiles.
	Engendre-t-il des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Aucun risque sanitaire n'est identifié.
	Est-il concerné par des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Aucune activité engendrant des risques sanitaires n'est prévue.
Nuisances	Engendre-t-il des déplacements/des trafics	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	L'aménagement de la pépinière engendre une hausse du trafic routier du fait de la venue de salariés et de visiteurs supplémentaires sur la zone. Cette hausse est estimée à 30% liée aux particuliers et à 70% aux professionnels.
	Est-il source de bruit ? Est-il concerné par des nuisances sonores ?	<input checked="" type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	Le projet, du fait de sa vocation de magasin, entraîne une hausse de trafic, due à l'arrivée de nouveaux salariés, de livreurs (chargements de marchandises / déchargements) et de clients, donc une hausse du volume sonore peut être constatée. Néanmoins aucune incidence majeure n'est à prévoir, d'autant plus que le projet se situe au sein d'un parc d'activités. Le site n'est pas concerné par des nuisances sonores.

	<p>Engendre-t-il des odeurs ?</p> <p>Est-il concerné par des nuisances olfactives ?</p>	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	<p>Aucune production d'odeur n'est à prévoir.</p> <p>Le projet n'est pas concerné par des odeurs.</p>
	<p>Engendre-t-il des vibrations ?</p> <p>Est-il concerné par des vibrations ?</p>	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	<p>Les travaux pourront engendrer quelques vibrations liées aux déplacements des engins de chantier. Cependant, ces vibrations ne sont que temporaires car à terme, le magasin n'en produira pas.</p> <p>Le projet n'est pas concerné par les vibrations.</p>
	<p>Engendre-t-il des émissions lumineuses ?</p> <p>Est-il concerné par des émissions lumineuses ?</p>	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	<p>Le projet consiste en la création d'une pépinière avec des serres non chauffées. Il ne prévoit donc pas de nuisances lumineuses. Cependant, en hiver notamment, l'intérieur des serres ainsi que le parking seront éclairés (majoritairement en début de matinée et en fin d'après-midi / soirée).</p>
Emissions	<p>Engendre-t-il des rejets dans l'air ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<p>Le projet prévoit la construction d'une pépinière non génératrice de pollution de l'air, hormis, celle liée aux trafics routiers des salariés, livreurs et clients.</p>
	<p>Engendre-t-il des rejets liquides ?</p> <p>Si oui, dans quel milieu ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>Les eaux pluviales seront stockées dans 2 bassins d'infiltration après tamponnement et pré traitement par un séparateur d'hydrocarbures (eau de ruissellement des surfaces enrobées et une partie de celle des toitures) et 1 bassin de récupération. Les eaux pluviales récoltées dans le bassin d'infiltration situé à l'entrée du site serviront aux besoins de l'activité (arrosage quotidien par exemple). Les eaux usées, quant à elles, seront rejetées dans le réseau d'évacuation existant au niveau de l'Avenue Pollet.</p>
	<p>Engendre-t-il des effluents ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>Le projet de pépinière engendrera la production de déchets végétaux et d'emballages. Les végétaux pourront servir de paillage ou seront compostés.</p>

Patrimoine / Cadre de vie / Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet sera intégré paysagèrement dans son environnement via des clôtures doublées de haies végétales et des espaces verts plantés d'arbres / arbustes.
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet se situe sur une friche comprise dans le parc d'activités des Hauts de France 2 dont le sol peut être considéré comme déjà anthropisé (pas de terres agricoles ni naturelles).

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquelles :

Cinq projets ont été évalués par l'Autorité Environnementale et font l'objet d'une étude d'impact, sur ou à proximité de la commune de Courcelles-lès-Lens:

- Projet de régularisation du système d'assainissement de Courcelles-lès-Lens (avis publié le 13 mai 2016),
- Projet de renaturation du Filet Morand à Evin-Malmaison (avis publié le 4 août 2015),
- Projet ICPE d'extension d'une déchetterie CAHC à Evin-Malmaison (avis publié le 24 juin 2015),
- Demande d'autorisation d'exploiter une installation de stockage de déchets non dangereux à Evin-Malmaison (avis publié le 16 février 2015)
- Projet de création de lignes de bus au sein des communautés d'agglomération de Lens/Liévin et d'Hénin/Carvin à Noyelles-Godault (avis publié le 18 mars 2016).

Les impacts les plus importants de ces projets sont: perturbation de milieux naturels (au niveau de terrils), imperméabilisation de sols, trafic routier supplémentaire, nuisance sonore, stockage de déchets dangereux et manipulation de terres potentiellement polluées, consommation d'habitats favorables à des espèces faunistiques présentant des enjeux, rejets atmosphériques et nuisance olfactive. L'imperméabilisation de sol, les trafics routiers et nuisances sonores associées générés par le projet se cumuleront avec les impacts des projets présentés ci-dessus. Cependant, la totalité du site de projet ne sera pas imperméabilisée permettant de conserver ainsi une infiltration directe des eaux pluviales. Sachant que 3 bassins d'infiltration avec pré traitement aux hydrocarbures seront également aménagés. De plus, deux arrêts bus, portant tous deux le nom de "Mourmelon", se situent à 345 m du projet permettant ainsi aux salariés et clients de se déplacer de manière plus responsable.

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquels :

La commune de Courcelles-lès-Lens se situe à 21 km de la Belgique.

6.4 Description, le cas échéant, des mesures et des caractéristiques du projet destinées à éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (pour plus de précision, il vous est possible de joindre une annexe traitant de ces éléments) :

Plusieurs mesures visent à éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement et la santé humaine:

- Implantation du projet dans un rayon de 500 m autour d'arrêts de bus ce qui encourage les déplacements responsables,
- Aménagements paysagers (plantation de haies végétales, plantation de végétations humides au niveau des bassins, plantation d'arbres à haute tige, empierrement) permettant de ne pas imperméabiliser la totalité du site et de créer des habitats favorables à la biodiversité,
- Gestion adaptée des eaux usées et pluviales.

Les eaux pluviales de la construction seront rejetées dans 2 bassins d'infiltration après tamponnement et pré traitement par un séparateur d'hydrocarbures (eau de ruissellement des surfaces enrobées et une partie des toitures). Un autre bassin au niveau de l'entrée récoltera l'autre partie des eaux de toitures et servira aux besoins de l'activité (arrosage quotidien par exemple).

Les eaux usées seront raccordées aux réseaux existants présents au niveau de l'Avenue Pollet.

7. Auto-évaluation (facultatif)

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Au regard des impacts identifiés au travers le formulaire, la nature du projet et sa localisation, il ne semble pas nécessaire de réaliser une évaluation environnementale.

Les enjeux paysagers et hydrauliques ont été pris en compte au travers la définition du projet et de mesures.

8. Annexes

8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié ;	<input checked="" type="checkbox"/>
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;	<input checked="" type="checkbox"/>
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ;	<input checked="" type="checkbox"/>
4	Un plan du projet ou, pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6°a), b) et c), 7°a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ;	<input checked="" type="checkbox"/>
5	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6°a), b) et c), 7° a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ;	<input checked="" type="checkbox"/>
6	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	<input checked="" type="checkbox"/>

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

Objet
Annexe 7: Atlas cartographique

9. Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus



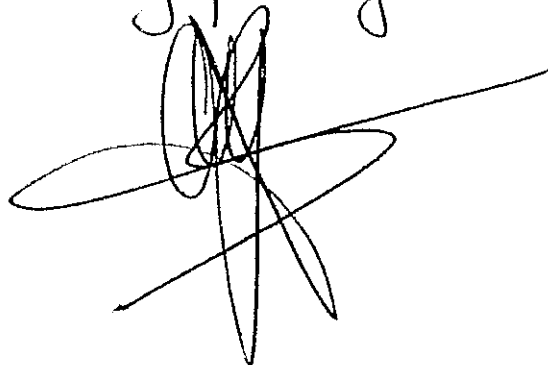
Fait à

Montigny en gehelle

le,

28/01/2019

Signature



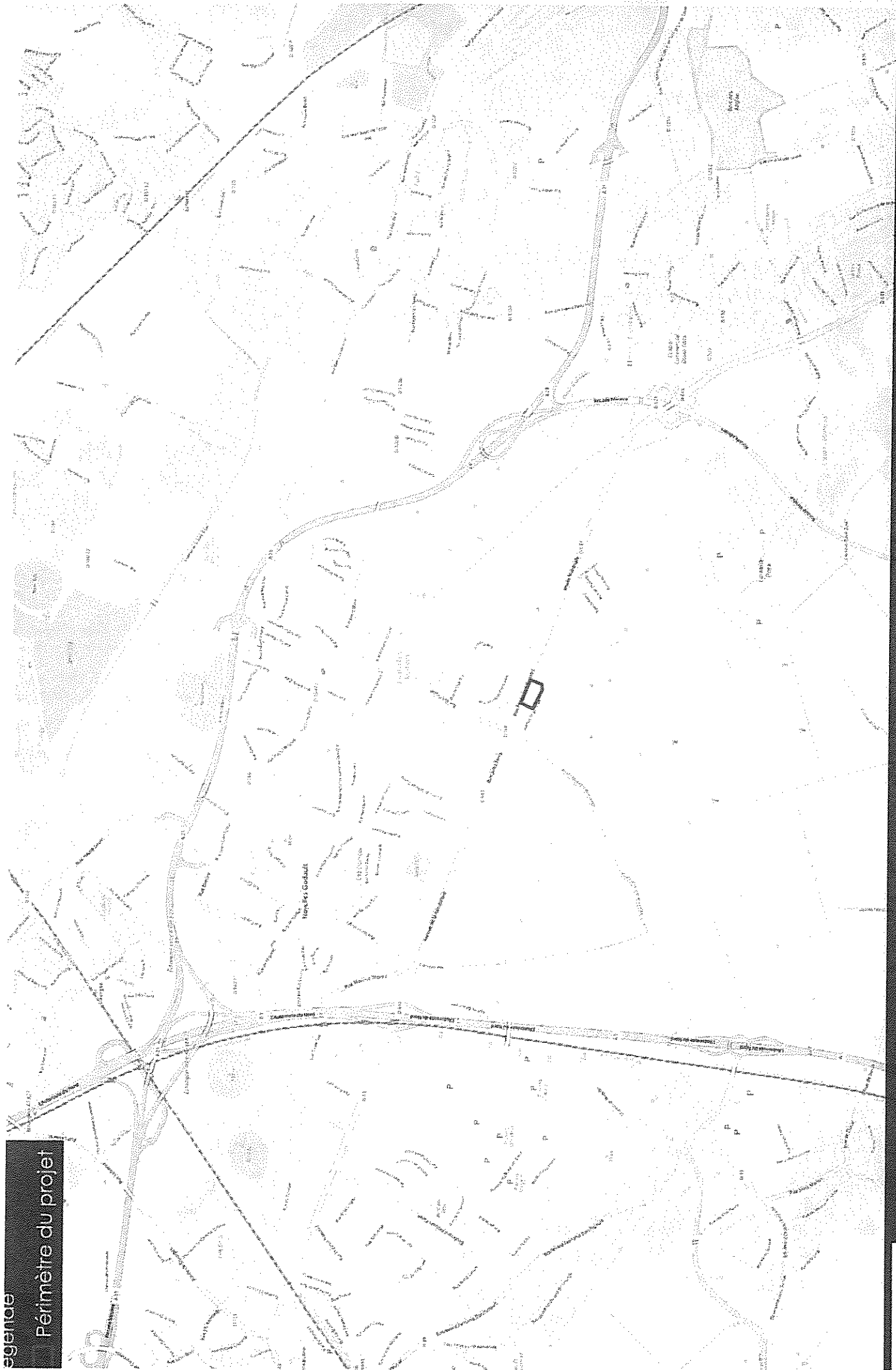
Annexe 2 :

Localisation du site au 1/25 000 ième

légende

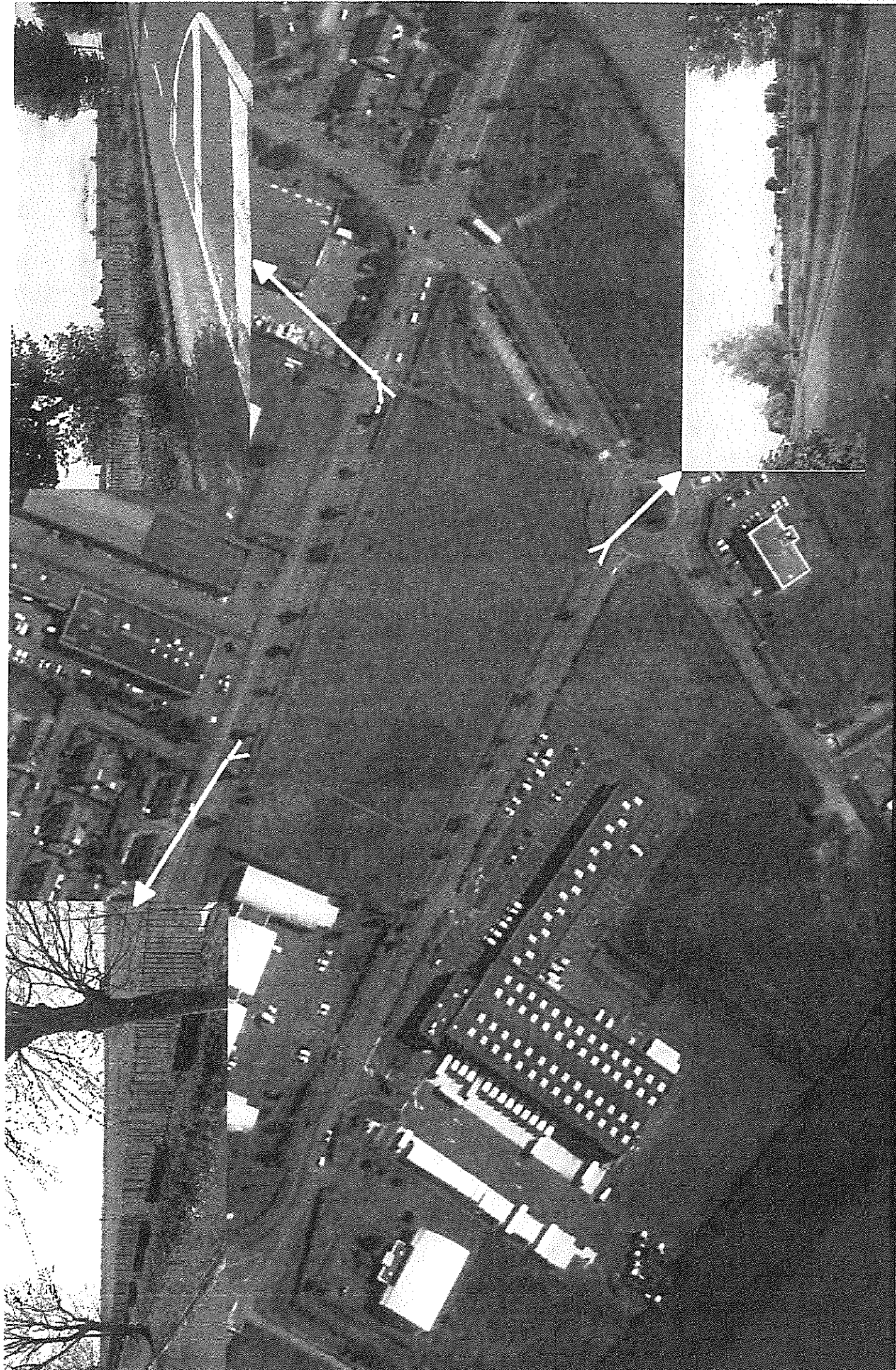
Périmètre du projet





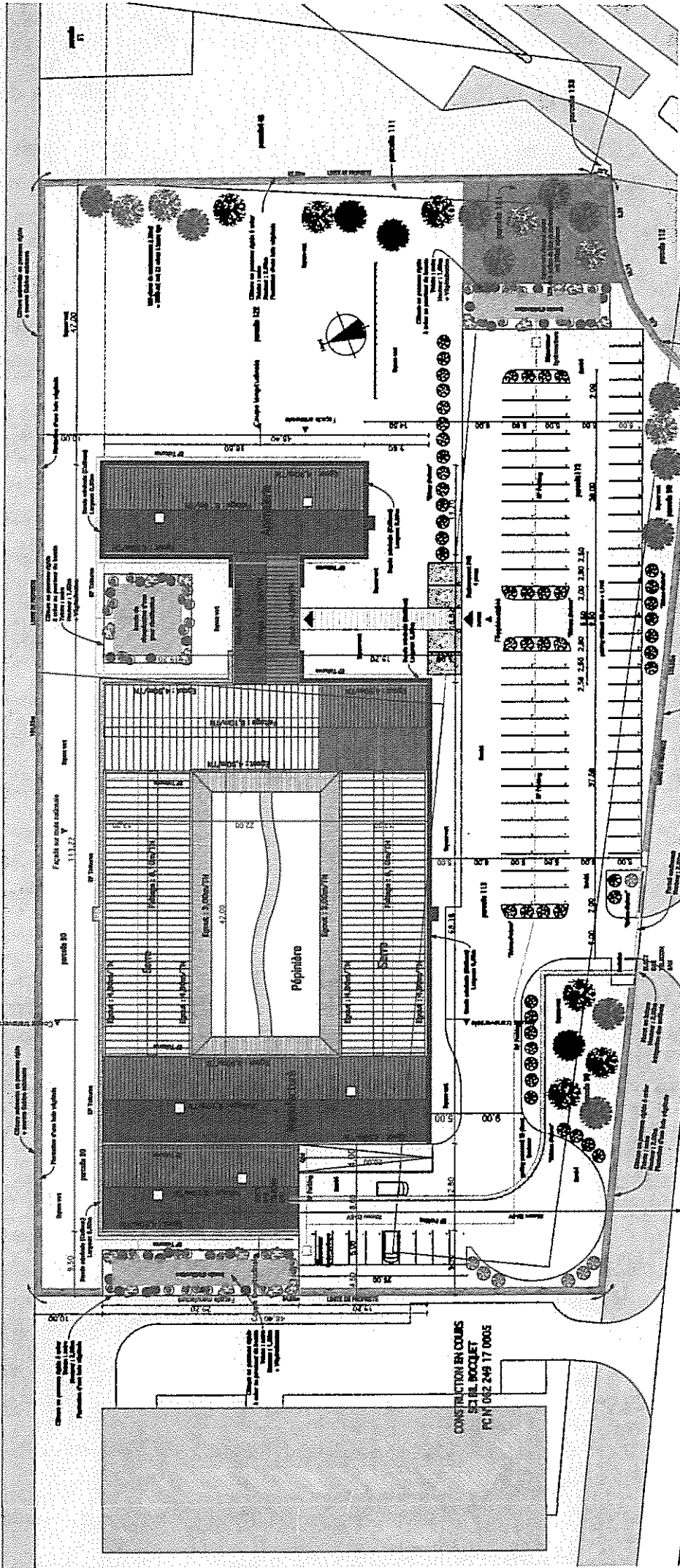
Annexe 3 :

Localisation cartographique des prises de vue



Annexe 4 :

Plan masse



CONSTRUCTION EN COURS
 52 RUE BOCCLET
 PC N° 062 249 17 0005

Les Coeurs d'acier
 10 rue de la République
 92000 Nanterre

COMMUNE DE COULLERS LES LINS
 ZAC DES HAUTS DE FRANCE E
 au Haut Pout
**CONSTRUCTION
 D'UNE PREMIERE AVEC SERRES NON CHAUFFEES**
DEMANDE DE PERMIS DE CONSTRUIRE

ANCIEN N°

SITUATION/PC2
 PLAN DE MASSE/PC2

Parcelle n° 1
 Surface en m² 1000

Parcelle n° 2
 Surface en m² 1000

Parcelle n° 3
 Surface en m² 1000

Parcelle n° 4
 Surface en m² 1000

Parcelle n° 5
 Surface en m² 1000

Parcelle n° 6
 Surface en m² 1000

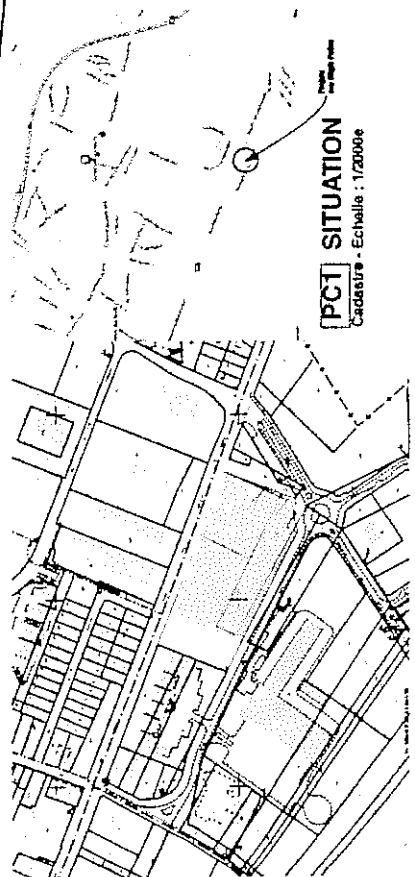
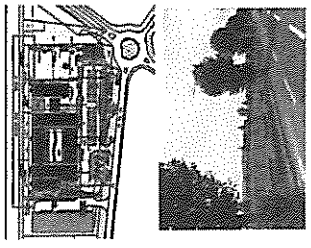
Parcelle n° 7
 Surface en m² 1000

Parcelle n° 8
 Surface en m² 1000

Parcelle n° 9
 Surface en m² 1000

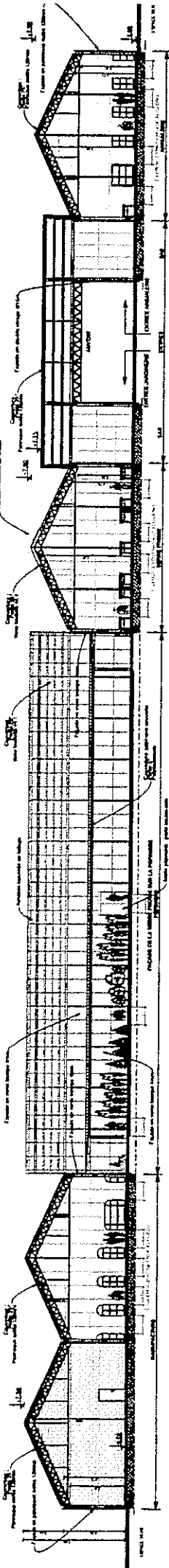
Parcelle n° 10
 Surface en m² 1000

Rue Régis Pollet



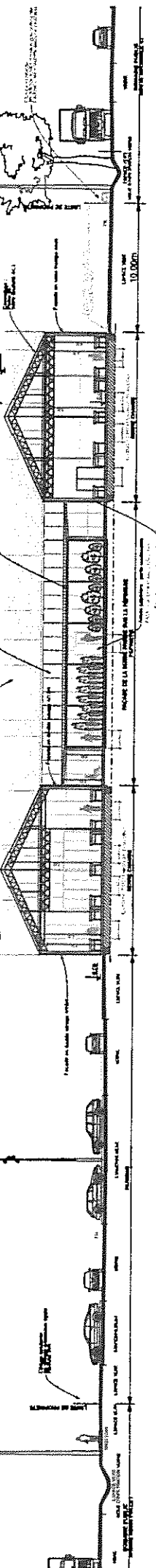
PC2 | SITUATION
 Cadastre - Echelle : 1/2000

COUPE LONGITUDINALE

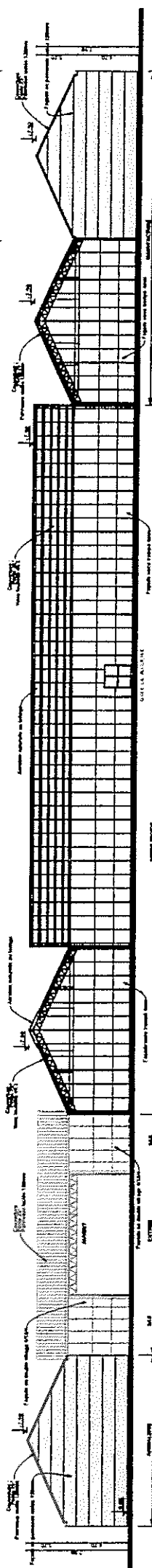
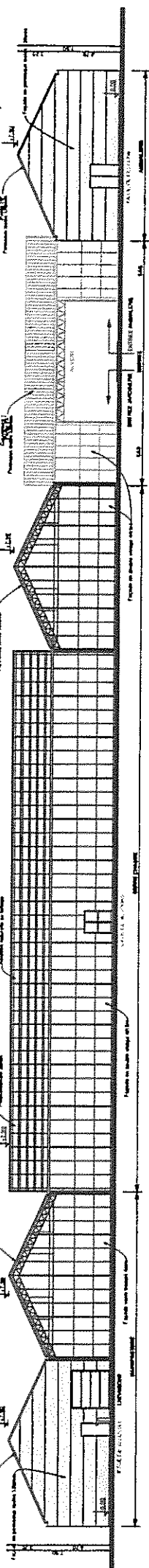


PLAN DE COUPE DE LA CONSTRUCTION PC3 ET DU TERRAIN

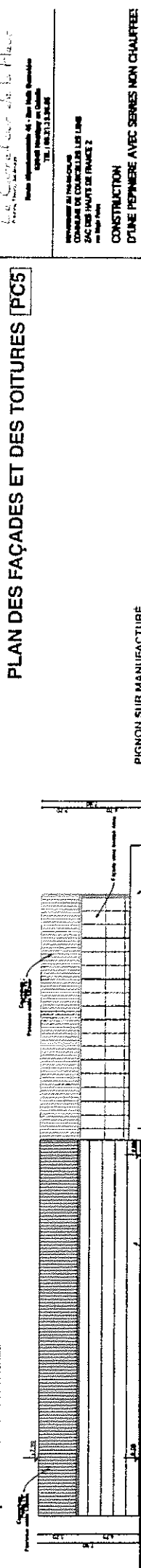
COUPE TRANSVERSALE



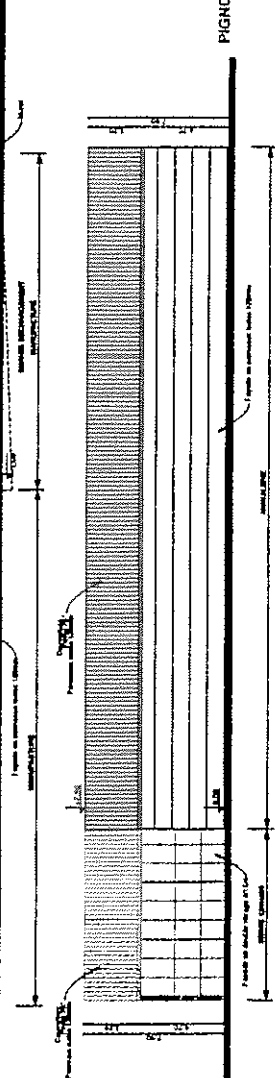
FAÇADE SUR ENTRÉE



FAÇADE SUR ROUTE NATIONALE



PIGNON SUR MANUFACTURE



PIGNON SUR ARMALIERIE



PLAN DES FAÇADES ET DES TOITURES [PC5]

Les Services Général de la Place
 Bureau d'Architecture et de Génie Civil
 1000, Avenue de la Paix, Québec, Québec
 Tél. (514) 311-1111

CONSTRUCTION
 D'UNE PEPIÈRE AVEC SERRES NON CHAUFFÉES

DEMANDE DE PERMIS DE CONSTRUIRE

ANCHER 2M
 1000, Avenue de la Paix, Québec, Québec
 Tél. (514) 311-1111

COUPES [PC3]
 FAÇADES [PC5]

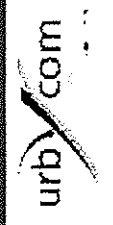
Plan N°
 Date de l'étude
 Date de la construction

Annexe 5 :

Abords du projet

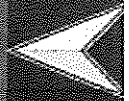
Legende

- Périmètre du projet
- Bâtiment d'activités
- Habitations



ABORDS DU PROJET

0 50 m



Annexe 6 :

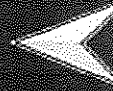
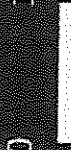
Localisation des sites Natura 2000

Légende

- Limite administrative de Courcelles-lès-Lens
- Périmètre du projet
- Directives Natura 2000
- Site d'Intérêt Communautaire
- Zone de Protection Spéciale
- Zone Spéciale de Conservation

Bois de Filines-les-Raches et système alluvial du Courant des Vanneaux

Pelouses métalliques de la plaine de la Scarpe



Annexe 7 :

Atlas cartographique

Légende

- ▬ Limite administrative de Courcelles-lès-Lens
- ▬ Périmètre du projet
- ▲ Site potentiellement pollué (BASIAS)
- ▲ Site pollué (BASOIL)



LOCALISATION DES SITES ET SOLS POLLUÉS

0 500 m



Légende

- Limite administrative de Courcelles-les-Lens
- Périmètre du projet
- Voirie bruyante de catégorie 1
- Voirie bruyante de catégorie 2
- Voirie bruyante de catégorie 3
- Voirie bruyante de catégorie 4
- Voirie bruyante de catégorie 5

